



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 Juin 2017**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-sept, le 27 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 Juin, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Didier LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. FAGONT – Mme SOARES - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON – Mme PIRONIN – Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT – Mme MAHAUT

Excusés ayant donné procuration :

Mme BALICHARD à Mme MATHEY
Mme GUILLEMAT à Mme ALAPETITE
M. BERNARD à M. LAVILLE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le : 20 Juin 2017
Affichée en Mairie le : 20 Juin 2017
Envoyée à la Presse le : 20 Juin 2017

Ouverture de la séance : 20h05

M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2017 qui est adopté à l'unanimité sans modification.

ADMINISTRATION GENERALE

Cession d'actions SEMERAP au profit de Clermont Auvergne Métropole

M. Le Maire rappelle que la commune d'Aulnat a acquis en 2014 10 actions de la SEMERAP, au tarif de 31 € par action, lors de la création de la société publique locale (SPL).

Du fait du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté urbaine, il est nécessaire que celle-ci puisse acquérir des actions de la SPL.

Il est proposé une cession de 7 actions à leur valeur nominale soit 31 € Le fait de conserver 3 actions permettra à la commune de conserver un droit de participation à la SEMERAP.

Vote : Unanimité

SEMERAP : projet d'avenant concernant la facturation

M. le Maire poursuit en indiquant que le plan stratégique SEMERAP 2017-2021 inclut le reversement à la collectivité non plus sur des montants encaissés mais des montants facturés à l'utilisateur.

Cette modification est importante, puisque le décalage entre facturation et encaissement revenait à ce que la commune assure une avance de trésorerie à la SEMERAP.

Mme Siméon indique que cet avenant sera transféré fin Août à la CU, à la fin de la convention de continuité de service passée entre la CU et la commune.

Vote : Unanimité

FINANCES

Budget assainissement : reversement résultat 2016 sur budget Principal

Mme Siméon explique que suite au transfert de la compétence Eau/ Assainissement, les résultats de l'exercice 2016 du budget assainissement doivent être reversés au budget principal, pour permettre dans un second temps le reversement à la Communauté.

Elle détaille les écritures comptables de reversement, en Fonctionnement et en Investissement

Vote : Unanimité

Budget principal : intégration des résultats 2016 du budget assainissement

Mme Siméon poursuit en indiquant que, la délibération précédente ayant autorisé le reversement du résultat 2016 du Budget Assainissement vers le budget principal, il est maintenant nécessaire d'établir les écritures dans le budget principal pour intégrer ces montants.

Elle précise les écritures comptables nécessaires à cette intégration

Vote : Unanimité

Budget principal : reprise des résultats 2016 (dm1)

Mme Siméon explique que le Compte Administratif a fait apparaître un excédent de fonctionnement qui doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal du 29 Mars a voté le résultat de clôture de 1 829 744 euros, qui doit couvrir les besoins de financement suivant :

Résultat de la Section de Fct

Résultat 2016 + Excédent 2015	2 015 112.76
-------------------------------	---------------------

Besoins de financement à couvrir

Résultat (déficit) 2016 + Déficit 015	185 369.21
Reste à Réaliser	1 304 947
<i>Sous total :</i>	1 490 316.21
Reprise partielle du résultat, inscrite au BP	245 011
<i>Total des besoins de financement à couvrir :</i>	1 735 327.21
SOLDE	279 785.55

Il est donc proposé :

- d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de 1 490 316.21 €
- De reprendre le solde, soit 279 785.55 € en excédent reporté au compte 002
- De reprendre le solde d'investissement au 001

Vote : Unanimité

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 27 juin 2017

Affectation du résultat : ouverture de crédits supplémentaires

Mme Siméon continue en indiquant que la somme de 279 785.55 € qui vient d'être inscrite au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » représente une recette supplémentaire par rapport au budget primitif, et que pour maintenir l'équilibre recettes = dépenses de ce dernier, il faut donc affecter de nouvelles dépenses.

Il est proposé les écritures suivantes :

- 277 527.55 € au compte 022 Dépenses Imprévues
- 2 258 € (1 758 encaissement cautions non rendues + 500 remboursement caution) au compte 165 Dépôts et cautionnement reçus

avec l'ouverture des crédits supplémentaires correspondants

Vote : Unanimité

Encaissement des cautions non restituées - Crédits supplémentaires

Mme Siméon indique qu'afin de régulariser diverses écritures constatées depuis le début de l'année il est nécessaire de passer les écritures suivantes :

Compte 778 « Autres produits exceptionnels »	+ 1 758 €
Compte 678 « Autres charges exceptionnelles »	+ 200 €
Compte 7391172 « revertst taxe d'hab sur logements vacants »	+ 2 212 €
Compte 022 « Dépenses imprévues »	- 654 €

Vote : Unanimité

Convention de remboursement avec Clermont Auvergne Métropole pour les contrats et marches ne pouvant être scindés

Mme Siméon précise que la commune continue à payer des factures pour des contrats relatifs à des compétences transférées à la CU, et qui ne peuvent pas être scindés (électricité, assurance...)

Il est nécessaire de passer une convention avec la CU, afin qu'elle puisse rembourser la commune des montants ainsi engagés, sur la base d'un premier bilan des dépenses qui se fera au 30 septembre de l'année 2017, pour un remboursement avant le 31 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de remboursement avec Clermont Auvergne Métropole.

Vote : Unanimité

Auvergne Habitat – Garantie d'emprunt (40%) du contrat de prêt pour l'acquisition en VEFA (contrat de vente en état futur d'achèvement) de 5 logements collectifs.

Mme Siméon expose qu'Auvergne Habitat sollicite la commune d'Aulnat afin de garantir un prêt à hauteur de 40 %.

Avant le vote, un Elu indique que dans une situation extrême du marché de l'habitat, une garantie d'emprunt n'est pas à risque zéro.

M. Le Maire indique qu'Auvergne Habitat a un patrimoine qui couvrirait l'essentiel des besoins en cas de problème, et que ces garanties d'emprunt participent des bonnes relations avec ce bailleur.

Vote : Unanimité

Acquisition, installation, paramétrage logiciel de gestion de la régie du restaurant municipal

Mme Siméon indique que dans le cadre de l'évolution de la régie du restaurant municipal, il est nécessaire d'installer un nouveau logiciel de gestion. Elle propose de prendre les crédits à hauteur de 4.000 euros sur l'enveloppe prévue initialement pour l'acquisition de mobilier, dans le cadre d'un projet qui n'est pas arrivé à maturité.

Vote : Unanimité

Mise a jour des tarifs des services municipaux

Chaque Elu-e de secteur présente la grille tarifaire des structures municipales sous sa délégation

Mme Beuriot, **Restaurant municipal** : +2% par rapport à l'année 2016 2017, applicable au 1/09/2017

Vote : Unanimité

Mme Pironin : **ALSH**

Application du mode de convergence pluriannuel lié au lissage des QF (applicable 1^{er}/09/2017)

Prise en compte des tarifs extérieurs pour l'ensemble des activités (applicable 1^{er}/09/2017)

Tarifs pour l'extension aux 14/17 de l'ALSH 11/14 pour les accueils du Vendredi (applicable pour la période du 10 Juillet au 4 Août 2017)

Tarif accueil des jeunes 14/17, qui n'existait pas en 2016/2017 (applicable 1^{er}/09/2017)

Prise en compte de la cotisation spécifique pour les périodes extrascolaires (applicable 1^{er}/09/2017)

Vote : Unanimité

Mme Pironin, **Ludothèque** : +2% par rapport à l'année 2016 2017, applicable au 1/09/2017

Vote : Unanimité

Mme Mahaut, **Ecole de musique** (applicable au 1/09/2017)

Cours particuliers : Application du mode de convergence pluriannuel lié au lissage des QF (applicable 1^{er}/09/2017)

Chorale enfants, adultes, formation musicale, ensemble : alignement sur les tarifs des Ateliers Culture

Vote : Unanimité

Mme Mahaut : **Ateliers Culture** (applicable au 1/09/2017)- Application du mode de convergence pluriannuel lié au lissage des QF (applicable au 1^{er}/09/2017)

Vote : Unanimité

Mme Mahaut, **Espace Public Numérique** (applicable au 1/09/2017): +2% arrondis par rapport à l'année 2016 2017

Vote : Unanimité

Mme Soarès, **Soutien scolaire** ((applicable au 1/09/2017) : +2% arrondis par rapport à l'année 2016 2017

Vote : Unanimité

M._Thabeau - **Places et marchés et autres droits de places** : +2% arrondis par rapport à l'année 2016 2017

Vote : Unanimité

Avant de prononcer le Huis clos pour les questions relatives au Personnel, M. Le Maire ouvre les Questions Diverses

QUESTIONS DIVERSES

Question diverse 1 : Budget Assainissement – Préparation de la clôture au 31/082017

Mme Siméon explique que pour pouvoir préparer la clôture de ce budget, il est nécessaire de passer des « écritures miroirs » qu'elle détaille, et qui sont des opérations comptables sans incidence financière.

Vote : Unanimité

Question diverse 2 : Voirie – travaux d'éclairage public place de la Paix – Convention de financement avec le SIEG

M. Espinasse indique que dans le cadre des travaux de la Place de la Paix, il est programmé l'installation d'un coffret de prises électriques, pour le marché.

Le SIEG interviendra pour ces travaux estimés à 6.600 euros HT, et propose une convention de financement pour une participation communale de 3.300 euros HT.

Il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Vote : Unanimité

Question diverse 3 : Achat parcelle AD44 – ZAD du Pré Filliat

Mme Alapetite expose que l'EPF-SMAF demande à la Mairie d'autorisation d'acheter cette parcelle en bordure de la ZAD.

Vote : Unanimité

PERSONNEL (Huis clos prononcé par M. Le Maire)

Remise a jour de la délibération fixant les indemnités des élus (modification de la référence a l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique).

M. Le Maire demande au Directeur Général des Service de rappeler les évolutions des textes sur ce sujet.

Il est indiqué que la délibération actuelle fait référence à l'indice 1015 pour le calcul des indemnités ; cet indice évoluant, il est nécessaire de modifier le texte de la délibération pour faire mention de « l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », sans chiffre.

Vote : Unanimité

Instauration de la prime de sujétions des auxiliaires de puériculture

M. Floquet indique que la commune vient de recruter pour la première fois un agent sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe stagiaire, à partir du 1^{er} juillet 2017.

Ce grade ne bénéficiant pas du RIFSEEP, il est proposé de lui attribuer la prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture, à partir du 1^{er} juillet 2017.

Cette prime est calculée sur 10 % du traitement indiciaire brut de l'agent et correspond au montant du niveau de responsabilité du poste tel que défini à Aulnat.

Vote : Unanimité

Création d'un poste d'adjoint d'animation a temps complet

M. Floquet explique que suite au départ à la retraite d'une ATSEM et afin de rééquilibrer le secteur enfance jeunesse, la Commission propose de recruter un contractuel sur ce poste et de créer un poste d'adjoint d'animation titulaire pour les ALSH.

Il convient de créer à compter du 1^{er} septembre 2017 un poste d'adjoint d'animation à temps complet et de prévoir le régime indemnitaire qui s'y rattache.

Vote : Unanimité

Création des postes non permanents pour l'année scolaires 2017-2018 (études dirigées, animateurs alsh, école de musique, TAP, CAE maternelle).

M. Floquet poursuit en détaillant tous les emplois non permanents indispensables au bon fonctionnement des activités municipales pour lesquels il faut créer les postes.

Vote : Unanimité

Création de postes sur emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

M. Floquet termine en présentant la liste des postes des emplois d'été non permanents à créer.

Vote : Unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h20